

**Pour la deuxième année consécutive, la Décision Ministérielle (DM), publiée ce jour, annonce l'accroissement des effectifs globaux du ministère avec une création nette de 400 emplois civils et militaires. Après une augmentation de 2 300 postes en 2016, cette décision vise à soutenir les armées, directions et services, plus que jamais mobilisés tant sur le territoire national que sur les théâtres extérieurs pour assurer la sécurité des Français dans un contexte de menaces exceptionnelles.**

Cette décision s'inscrit dans la continuité du choix du Président de la République de supprimer toute déflation d'effectifs au sein du ministère de la Défense jusqu'en 2019. Elle prend particulièrement en compte les besoins des forces opérationnelles et de leurs soutiens conformément aux arbitrages rendus lors de du conseil de Défense du 6 avril 2016.

Un effort sans précédent est ainsi consenti sur les effectifs des armées pour s'adapter aux nouvelles priorités que sont les unités opérationnelles, la cybersécurité, le renseignement et la fonction protection.

En parallèle, le ministère de la Défense poursuit ses plans de transformation et d'adaptation pour assurer le déploiement d'effectifs supplémentaires vers les priorités fixées dans la loi de programmation militaire et son actualisation.

L'ensemble des mesures prévues en 2017 contribue à l'optimisation de l'organisation du ministère et à la montée en puissance des domaines prioritaires, avec notamment :

• **Armée de Terre :**

- le renforcement de la 13e demi-brigade de légion étrangère (13e DBLE) ;
- le renforcement du 5e régiment de dragons ;
- la poursuite de la montée en puissance du 5e régiment de cuirassiers aux Émirats arabes unis.

• **Marine nationale :**

- le renforcement général pour la marine nationale des unités de protection, de défense maritime du territoire et des centres opérationnels ;
- la création d'un peloton de surveillance maritime et portuaire de la gendarmerie maritime à Dunkerque-Calais.

• **Armée de l'air :**

- la poursuite de la logique de concentration des moyens par pôles de spécialisation au sein de l'armée de l'air ;
- la préparation de la montée en puissance de nouvelles flottes d'aéronefs (Airbus A330 MRTT, C130J Hercules, drone Reaper).

La Direction du renseignement militaire (DRM) et la cyberdéfense poursuivent leur montée en puissance. Le centre d'analyse en lutte informatique défensive et le commandement opérationnel de la cyberdéfense sont ainsi renforcés au sein des armées.

La Direction générale de l'armement (DGA) bénéficiera quant à elle de l'allègement des déflations au profit des domaines prioritaires.

Le Service des essences des armées (SEA) voit ses mesures actualisées, entraînant un report ou une annulation de certaines d'entre elles.

Enfin, un quatrième centre du Service militaire volontaire (SMV) ouvrira à Châlons-en-Champagne en janvier 2017.

Le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, souhaite que la qualité du dialogue social reste une priorité. Un plan d'accompagnement du personnel est donc adossé à ces mesures de réorganisation afin d'accompagner de manière individualisée les civils et militaires concernés.